RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 D 00949
Numéro SIREN : 322 009 705
Nom ou dénomination : GRAMOND & ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2013 sous le numéro de dépôt 71126

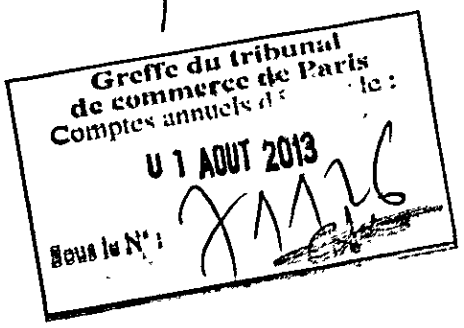


1307119301

DATE DEPOT :	2013-08-01
NUMERO DE DEPOT :	2013R071126
N° GESTION :	1998D00949
N° SIREN :	322009705
DENOMINATION :	JURIS CONSULTES EN ENTREPRISES JCE
ADRESSE :	66 rue de Monceau 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2013/07/19
TYPE D'ACTE :	AVENANT
NATURE D'ACTE :	PROJET DE FUSION

A6 197/13 QP

980443



AVENANT AU PROJET DE CONTRAT DE FUSION DU 28 MAI 2013

ENTRE

LA SOCIETE JURISCONSULTES EN ENTREPRISES JCE
(ABSORBANTE)

ET

LA SOCIETE GRAMOND & ASSOCIÉS
(ABSORBEE)

MC

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- La société **J.C.E. - JURISCONSULTES EN ENTREPRISES**, société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 37.740 euros, ayant son siège social 66, rue de Monceau – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 322 009 705, représentée par Madame Magali CAZES, en sa qualité de Président,

 ci-après dénommée " **JCE**" ou "**l'Absorbante**",

D'UNE PART,

ET :

- La société **GRAMOND & ASSOCIÉS**, société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, ayant son siège social 66, rue de Monceau – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 434 139 192, représentée par Monsieur Xavier GRAMOND, en sa qualité de Gérant,

 ci-après dénommée " **GRAMOND & ASSOCIÉS** " ou "**l'Absorbée**",

D'AUTRE PART.

IL A ETE DECLARE ET CONVENU CE QUI SUIT :

En vue de réaliser la fusion de la société GRAMOND & ASSOCIÉS par voie d'absorption par la société JCE, ci-après désignée la « **Fusion-absorption** », les sociétés GRAMOND & ASSOCIES et J.C.E. - JURISCONSULTES EN ENTREPRISES ont signé un projet de traité de fusion en date du 28 mai 2013.

Afin de prendre en compte les résultats définitivement arrêtés et certifiés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 de la société GRAMOND & ASSOCIES, les Parties sont convenues du présent avenant, ci-après l' « Avenant ».

SECTION I

CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION
DATE D'EFFET DE LA FUSION - METHODES D'EVALUATION

ARTICLE 1 - COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

Aux termes de l'Avenant, pour établir les conditions de l'opération, les Parties conviennent d'utiliser les comptes définitivement arrêtés au 31 décembre 2012 et certifiés, figurant en annexe 1 du présent Avenant qui viendra se substituer à l'annexe 3.1 du projet de traité de fusion.

ARTICLE 2 - DESIGNATION ET EVALUATION DU PATRIMOINE DONT LA TRANSMISSION EST PREVUE

Aux termes de l'Avenant, les Parties conviennent de modifier comme suit les montants indiqués concernant la valeur de l'Actif et du Passif à l'article 6 du projet de traité de fusion :

« 6.1. Actif dont la transmission est prévue

6.1.1. Actif immobilisé

- *Immobilisations incorporelles pour..... 0 euro*
- *Autres immobilisations corporelles pour..... 420.560 euros*
- *Autres participations pour..... 36.299 euros*
- *Prêts et autres immobilisations financières pour..... 87.133 euros*

L'ensemble des actifs immobilisés ci-dessus étant apporté pour 543.992 euros, ce qui correspond à la valeur nette comptable pour laquelle ces actifs sont inscrits dans les comptes de l'Absorbée.

6.1.2. Actif circulant

Avances et acomptes versés sur commandes pour..... 28.990 euros
Clients pour..... 1.192.316 euros
Autres créances pour..... 180.506 euros
Banque pour..... 31.486 euros
Charges constatées d'avance et à répartir sur plusieurs exercices pour..... 7.094 euros

L'ensemble des actifs circulants ci-dessus étant apporté pour 1.440.392 euros soit la somme à laquelle ils figurent dans les comptes de l'Absorbée.

Le montant total des éléments d'actif de l'Absorbée dont la transmission est prévue est estimé à 1.984.384 euros ce qui correspond à leur valeur nette comptable dans les comptes de l'Absorbée.

6.2. <u>Passif dont la transmission est prévue</u>

Ces éléments comprennent le passif, à savoir :

- *Des provisions pour risques et charges pour.....33 000 euros*
- *Des emprunts & dettes / établissements de crédit.....398.928 euros*
- *Des emprunts & dettes financières divers.....78.052 euros*
- *Des dettes fournisseurs et comptes rattachés pour.....256.597 euros*
- *Des dettes fiscales et sociales pour.....358.097 euros*
- *Des autres dettes pour.....45.762 euros*

Le montant total du passif de l'Absorbée dont la transmission à l'Absorbante est prévue ressort à 1.170.436 Euros.

6.3. <u>Montant de l'actif net transmis à l'Absorbante</u>

Le montant total de l'actif transmis par l'Absorbée à l'Absorbante au titre de la Fusion-absorption s'élève à ***1.984.384*** *euros. Le montant total du passif pris en charge par l'Absorbante s'élève à 1.170.436 euros.*

En conséquence, l'actif net transmis au titre de la Fusion-absorption de l'Absorbée par l'Absorbante ressort à ***813.948*** *euros.*

Il est précisé que :

Le montant total de l'actif transmis par l'Absorbée à l'Absorbante au titre de la Fusion-absorption est inscrit pour un montant de ***813.948*** *euros dans les comptes de l'Absorbée.*

En conséquence, l'actif net transmis au titre de la Fusion-absorption de l'Absorbée par l'Absorbante évalué à la valeur nette comptable ressort à ***813.948*** *euros.*

En tant que de besoin, il est précisé qu'en sus du passif à prendre en charge, l'Absorbante assumera les engagements donnés par l'Absorbée qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris « hors bilan ».

En contrepartie, la Bénéficiaire sera subrogée dans tous les droits et actions qui pourraient bénéficier à l'Absorbée, résultant des engagements reçus existant au jour de la réalisation de l'opération. »

Le reste de l'article 6 demeure inchangé.

mc

ARTICLE 3 – PREAMBULE A LA SECTION III DU PROJET DE TRAITE REMUNERATION DE LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE - RAPPORT D'ECHANGE – AUGMENTATION DE CAPITAL DE L'ABSORBANTE - PRIME DE FUSION

Aux termes de l'Avenant, les Parties conviennent de modifier le préambule de la SECTION III du projet de traité comme suit :

« La transmission universelle de patrimoine de l'Absorbée est consentie et acceptée moyennant l'attribution aux associés de l'Absorbée de 118.660 actions nouvelles de l'Absorbante dans les conditions ci-après. »

ARTICLE 4 – RAPPORT D'ECHANGE - AUGMENTATION DU CAPITAL DE L'ABSORBANTE - DATE DE JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES

Aux termes de l'Avenant, les Parties conviennent de modifier comme suit les montants indiqués concernant la valeur de l'Actif et du Passif à l'article 9 du projet de traité de fusion :

« 9.1 Rapport d'échange :

Les 118.660 actions nouvelles de l'Absorbante seront attribuées aux associés de l'Absorbée suivant le rapport d'échange :

1 part sociale de l'Absorbée donnent droit à 11,866 actions de l'Absorbante.

9.2 Augmentation de capital de l'Absorbante :

Cent dix huit mille six cent soixante (118.660) actions d'un euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, à créer par l'Absorbante seront attribuées aux associés de l'Absorbée. L'Absorbante augmentera ainsi son capital d'une somme de Cent dix huit mille six cent soixante (118.660) euros pour le porter de 37.740 euros à 156.400 euros.

Il est précisé que les associés de l'Absorbée feront leur affaire personnelle des rompus d'actions et qu'ils y renoncent en tant que de besoin de telle sorte que les actions nouvelles seraient attribuées aux associés de l'Absorbée dans les proportions suivantes :

MC

Associés de Gramond & Associés	*Nombre de parts sociales détenues dans le capital de Gramond & Associés*	*Nombre d'actions nouvelles émises par JCE remises en échange des parts sociales*	*% (arrondi) du capital de JCE représenté par les actions nouvelles émises*
Xavier GRAMOND	*60*	*718*	*0,4*
David LEVY	*100*	*1186*	*0,75*
Marianne GRIGNARD GARDNER	*100*	*1186*	*0,75*
Vincent OHANNESSIAN	*10*	*118*	*0,07*
Richard KHOURY	*10*	*118*	*0,07*
Pascale Macha SOKOLOW	*10*	*118*	*0,07*
Marion DEPADT BELS	*10*	*118*	*0,07*
Augustin ROBERT	*10*	*118*	*0,07*
Corinne COUSSEAU	*10*	*118*	*0,07*
GRAMOND PARTICIPATIONS	*9.680*	*114.862*	*73,40*
Total de nouvelles actions JCE émises	*10.000*	*118.660*	*75,99*

Le reste de l'article 9 demeure inchangé.

ARTICLE 5 – CONSTITUTION ET UTILISATION D'UNE PRIME DE FUSION

Aux termes de l'Avenant, les Parties conviennent de modifier l'article 10 du projet de traité comme suit :

« *La différence entre :*

- *d'une part, la valeur de l'apport, soit 813.948 euros*
- *et d'autre part, la valeur nominale des actions effectivement créées à titre d'augmentation de capital par la société, soit 118.660 euros*

constitue le montant prévu de la prime d'apport qui ressort à un montant de 695.288 euros, qui sera inscrite au passif de l'Absorbante sur laquelle porteront les droits des associés anciens et nouveaux.

De convention expresse entre les parties, il est précisé qu'il sera proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Absorbante, appelée à statuer sur la fusion :

- *de prélever sur cette prime la somme de 11.066,53 euros pour doter la réserve légale de l'Absorbante afin de la porter au dixième du nouveau capital après fusion,*
- *d'autoriser le Président de l'Absorbante à imputer, s'il le juge utile sur cette prime l'ensemble des frais, droits impôts et honoraires occasionnés par la présente fusion,*
- *à minorer la Prime d'émission les dividendes alloués pendant la période intercalaire aux associés de l'Absorbée à concurrence de 135.962 euros,*
- *d'autoriser en tant que de besoin l'assemblée générale des associés à donner à la prime de fusion ou au solde de celle-ci après les imputations ci-dessus toutes affectations autres que l'incorporation au capital* »

le reste de l'article demeurant inchangé.

ARTICLE 6 – *METHODES D'EVALUATION ET DE REMUNERATION DU PATRIMOINE APPORTE*

Aux termes de l'Avenant, les Parties conviennent de modifier comme suit les montants indiqués concernant la valeur de l'Actif et du Passif à l' Annexe 4 du projet de traité de fusion et de la modifier comme suit :

« ANNEXE 4
METHODES D'EVALUATION ET DE REMUNERATION DU PATRIMOINE APPORTE

1. Méthode d'évaluation du patrimoine apporté par l'Apporteuse

Pour la détermination de la valeur du patrimoine transmis par l'Apporteuse aux fins de sa comptabilisation chez la Bénéficiaire, les éléments apportés ont été évalués sur la base de l'actif net réevalué en fonction de multiples du chiffre d'affaires, à concurrence de 75% du chiffre d'affaires pour l'activité juridique majoré de 50% du chiffre d'affaires pour l'activité judiciaire, conformément aux usages de la profession, pour les deux sociétés concernées, sur l'année civile 2012.

En tant que de besoin, la valeur nette comptable des éléments transmis est indiquée dans le projet de traité de fusion ainsi qu'elle ressort du Bilan de l'Absorbée au 31 décembre 2012.

Eléments permettant d'apprécier la valeur de l'Absorbée :

Sur l'année civile 2012 :

Le chiffre d'affaires du département juridique ressort à 2.118.989 euros ;

Le chiffre d'affaires du département judiciaire ressort à 1.367.170 euros ;

La valorisation retenue du chiffre d'affaires de la société Gramond & Associés ressort à 2.272.826,75 euros.

Eléments permettant d'apprécier la valeur de s'agissant de l'Absorbante :

Sur l'année civile 2012 :

Le chiffre d'affaires du département juridique ressort à 881.316,23 euros ;

Le chiffre d'affaires du département judiciaire ressort à 174.345 euros ;

La valorisation retenue du chiffre d'affaires de la société JCE ressort à 748 159,67 euros.

2. *Méthode d'évaluation utilisée pour la rémunération de l'apport*

Les Parties sont convenues pour la détermination de la parité d'échanges de retenir les éléments suivants :

- *Valorisation de l'Absorbée retenue pour l'opération :*

 - *Actif net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2012 : **813.948** Euros*

 - *Valorisation du chiffre d'affaires retenue : 2.272.826 Euros*

- *Valorisation de l'Absorbée retenue pour l'opération :*

 - *Actif net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2012 : 233.577 euros*

La valorisation retenue du chiffre d'affaires de la société JCE ressort à 748.159, 67 euros.

En conséquence,

L'Absorbée a été valorisée à la somme de 3.086.774 Euros soit 308,677 euros par part sociale, étant rappelé que le capital social est composé de 10.000 parts sociales de 1 euro de valeur nominale chacune,

L'Absorbante a été valorisée à la somme de 981.736,50 Euros soit 26,013 euros par action, étant rappelé que le capital social est composé de 37.740 actions d'un euro de valeur nominale chacune,

Compte tenu de ces éléments, la parité d'échange s'établit comme suit :

308,677 / 26,013 = 11,866 €

Le capital de l'Absorbée étant composé de 10.000 parts sociales, l'Absorbante devra émettre 118.660 actions nouvelles, lesquelles seront attribuées aux associés de l'Absorbée suivant le rapport d'échange :

1 part sociale de l'Absorbée donne droit à 11,866 actions de l'Absorbante.

3. *Transcription comptable du patrimoine apporté par l'Absorbée*

Il est rappelé que le règlement du Conseil National de la Comptabilité CNC n°2004-01 prévoit que qu'en cas d'opération impliquant des sociétés sous contrôle commun, la transcription comptable du patrimoine apportée par l'Absorbée doit être effectuée à la valeur nette comptable. »

* * *

Fait à Paris,

Le 19 juillet 2013

En 6 exemplaires originaux

L'Absorbée
Monsieur Xavier GRAMOND
Gérant

L'Absorbante
Madame Magali CAZES
Président

ANNEXE 1

BILAN DE L'ABSORBEE AU 31.12.2012

(venant se substituer à l'ANNEXE 3.1 du projet de traité de fusion)

AGREMENT DGFIP C5113.10001

DGFiP N° 2050 2013

Formulaire obligatoire (article 53 A du code general des impôts)

① BILAN – ACTIF

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Designation de l'entreprise : GRAMOND & ASSOCIES — Duree de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 66 RUE DE MONCEAU 75008 PARIS 8EME ARRONDISSEMENT — Duree de l'exercice précédent * 12

Numero SIRET * 43413919200067 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2012 Net 3	N-1 31/12/2011 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	14 700	AG 14 700		7 840
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, materiel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	697 468	AU 276 908	420 560	112 297
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations evaluees selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	74 610	CV 38 311	36 299	74 610
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilises	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	87 133	BI	87 133	79 813
	TOTAL (II)	BJ	873 911	BK 329 919	543 992	274 560
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premieres, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermediaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	28 990	BW	28 990	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 502 530	BY 310 213	1 192 316	1 642 643
	Autres créances (3)	BZ	180 506	CA	180 506	185 226
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	31 496	CG	31 496	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 094	CI	7 094	38 113
	TOTAL (III)	CJ	1 750 606	CK 310 213	1 440 392	1 865 982
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 624 517	1A 640 132	1 984 385	2 140 542

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes | CP | (3) Part à plus d'un an | CR

Classe de reserve de propreté * | Immobilisations | Stocks | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EBP Informatique 2013

AGREMENT DGFIP C5113.10001

DGFiP N° 2051 2013

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise GRAMOND & ASSOCIES — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	612 266	434 589
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	190 682	381 884
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	813 948	827 473
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	33 000	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	33 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	398 928	235 596
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	78 052	235 371
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	256 597	318 816
	Dettes fiscales et sociales	DY	358 097	517 975
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	45 762	5 311
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 137 436	1 313 069
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 984 385	2 140 542
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Écart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	921 270	1 302 367
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	139 636	202 919

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EBP Informatique 2013

AGREMENT DGFIP C5113.10001

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2013

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : GRAMOND & ASSOCIES — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue : services *	FG	3 092 476	FH	525 378	FI	3 617 855	3 939 506
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 092 476	FK	525 378	FL	3 617 855	3 939 506
	Production stockée *					FM		175 514
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	184 184	178 695
	Autres produits (1) (11)					FQ	204	1 427
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 802 243	4 295 141
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 460 203	1 663 606
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	81 425	165 374
	Salaires et traitements *					FY	1 208 306	1 346 414
	Charges sociales (10)					FZ	227 916	276 364
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux amortissements *					GA	83 492	48 950
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	310 213	152 167
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	53 294	64 905
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 424 850	3 717 780
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	377 393	577 361
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	3 297	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	3 297	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	38 311	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	29 420	10 315
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	67 731	10 315
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	(64 434)	(10 315)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	312 959	567 046

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EBP Informatique 2013

AGREMENT DGFIP C5113.10001

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2013

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise GRAMOND & ASSOCIES — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 893	2 821
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 511	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 404	2 821
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	1 282	7 692
	Charges exceptionnelles sur operations en capital *	HF	8 831	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	33 000	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	43 113	7 692
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(37 709)	(4 871)
Participation des salaries aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	84 568	180 291
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 810 944	4 297 962
TDTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 620 262	3 916 078
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	190 682	381 884

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afferents à des exercices antérieurs (à detailler au (8) ci- dessous)	1G		
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP		
	— Credit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afferentes a des exercices anterieurs (à detailler au (8) ci- dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liees	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 *bis* du C G I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	32 017	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	206 540	204 890
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6		obligatoires A9 206 540	

(7) Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
MAJORATION	191	
ABANDON CREANCES	1 075	
DIFFERENCE DE REGLEMENT	16	
ABANDON DETTES		1 893

(8) Detail des produits et charges sur exercices anterieurs	Exercice N — Charges anterieures	Exercice N — Produits anterieurs

EBP Informatique 2013

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT DGFIP C5113.10001

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

⑤ **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2013

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT (Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise GRAMOND & ASSOCIES — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au debut de l'exercice 1		Augmentations: Consecutives a une reevaluation pratiquee au cours de l'exercice ou resultant d'une mise en equivalence 2		Augmentations: Acquisitions, creations, apports et virements de poste a poste 3	
INCORP	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	14 700	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants L9)	KJ		KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)	KM		KN		KO		
	Constructions — Installations generales, agencements* et amenagements des constructions (Dont Composants M2)	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles — Installations generales, agencements, amenagements divers *	KV	126 143	KW		KX	372 881	
	Autres immobilisations corporelles — Materiel de transport *	KY	30 096	KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles — Materiel de bureau et mobilier informatique	LB	151 394	LC		LD	24 272	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récuperables et divers *	LE	31 375	LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	339 007	LO		LP	397 153	
FINANCIÈRES	Participations évaluees par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U	74 610	8V		8W		
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	79 813	1U		1V	86 104	
	TOTAL IV	LQ	154 423	LR		LS	86 104	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	508 130	ØH		ØJ	483 257	

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions a des tiers ou mises hors service ou resultant d'une mise en equivalence 2		Valeur brute des immobilisations a la fin de l'exercice 5		Reevaluation legale * ou evaluation par mise en equivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW	14 700	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, amenagements divers	IU		MM	6 407	MN	492 616	MO	
		Matériel de transport	IV		MP	30 096	MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	2 189	MT	173 477	MU	
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW	31 375	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	38 692	NH	697 468	NI	
FINANCIERES	Participations evaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	74 610	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	78 783	2F	87 133	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ	78 783	NK	161 743	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	117 476	ØL	873 911	ØM	

EBP Informatique 2013

AGREMENT DGFIP C5113.10001

2013

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054 *bis*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Exercice N clos le 31 12 2012

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise GRAMOND & ASSOCIES Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 – col 2) – col 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter l'année de la cession de l'élément le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.. –

3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.. =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation : le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

EBP Informatique 2013

AGREMENT DGFIP C5113.10001

⑥ AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2013

Formulaire obligatoire (article 54 A du Code general des impots)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise GRAMOND & ASSOCIES — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (DU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au debut de l exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afferents aux elements sortis de l actif et reprises		Montant des amortissements a la fin de l exercice	
Frais d établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	6 960	PF	7 840	PG		PH	14 700
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst générales, agencements et amenagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, materiel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. generales agencements, amenagements divers	QD	97 038	QE	45 863	QF	2 000	QG	140 900
	Materiel de transport	QH	17 814	QI	3 450	QJ	21 264	QK	
	Materiel de bureau et informatique, mobilier	QL	111 858	QM	26 339	QN	2 199	QO	136 008
	Emballages recuperables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	226 710	QV	75 652	QW	25 454	QX	276 908
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	233 570	ØP	83 492	ØQ	25 454	ØR	291 608

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Differentiel de duree et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode degressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Differentiel de duree et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements a la fin de l exercice	
Frais établissements	TOTAL I	M9		N1		N2		N3	-	N4		N5		N6	
Autres immob incorporelles	TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst techniques mat et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am, divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Materiel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d acquisition de titres de participations	TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total general (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total general non vendu (NP + NQ + NR)		NW		Total general non vendu (NS + NT + NU)		NY				Total general non vendu (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au debut de l exercice	Augmentations	Dotations de l exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l exercice	
Frais d émission d'emprunt à etaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EBP Informatique 2013

AGREMENT DGFIP C5113.10001

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2013

Formulaire obligatoire (article 54 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise GRAMOND & ASSOCIES — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	33 000	5X		5Y	33 000
	TOTAL II	5Z		TV	33 000	TW		TX	33 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V	38 311	9W		9X	38 311
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	152 167	6U	310 213	6V	152 167	6W	310 213
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	152 167	TY	348 524	TZ	152 167	UA	348 524
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	152 167	UB	381 524	UC	152 167	UD	381 524
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	310 213	UF	152 167		
	Dont dotations et reprises – financières			UG	38 311	UH			
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ	33 000	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1 5° du CGI — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 48 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EBP Informatique 2013

AGREMENT DGFIP C5113.10001

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2013

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : GRAMOND & ASSOCIES — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	87 133	UV		UW	87 133
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	361 709		361 709		
	Autres créances clients	UX	1 140 821		1 140 821		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * / Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	6 815		6 815		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	33 314		33 314		
	État et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	VM	96 924		96 924		
	État et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VB	33 446		33 446		
	État et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques : Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	10 007		10 007		
	Charges constatées d'avance	VS	7 094		7 094		
	TOTAUX	VT	1 777 263	VU	1 690 129	VV	87 133
RENVOIS (1)	Montant des prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d 1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		77				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	139 636	139 636		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	259 291	43 125	191 677	24 490
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	608	608		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	256 597	256 597		
Personnel et comptes rattachés		8C	7 166	7 166		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	161 668	161 668		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	BE				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	180 324	180 324		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	8 939	8 939		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	77 444	77 444		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	45 762	45 762		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	1 137 436	VZ 921 270	191 677	24 490
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	265 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	33 781
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	39 468	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EBP Informatique 2013

AGREMENT DGFIP C5113.10001

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2013

Désignation de l'entreprise : GRAMOND & ASSOCIES — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2012

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 190 682

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
	de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :	WC	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	1 225
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C G I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 225		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	5 504	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067 *BIS*)	XX		XW	5 695
Amendes et pénalités	WJ	191					
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	84 568

Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	— imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8
	— imposées aux taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	— Plus-values nettes à court terme	WN
	— Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39 1 3° et 212 du C G I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	2 000
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote part de 12 % des plus-values à taux zéro	V8		
					TOTAL I	WR	284 170

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G I E.* — WT

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III) — WU : 5 900

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	— imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV
	— imposées au taux de 0 %	WH
	— imposées au taux de 19 %	WP
	— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	— imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		W7
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation — 2A)	XA

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY	
Majoration d'amortissement*							XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté 44 *septies*)	K9	Entreprises nouvelles 44 *septies*	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *septies* A)	L5	XF	
	Pôle de compétitivité (art. 44 *undecies*)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3	Zone franche Corse (art. 44 *decies*)	ØT		
	Zone franche urbaine (art. 44 *octies* et *octies* A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 *quaterdecies*)	XC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Déficits filiales et succursales étrangères article 209C	OT			Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG	

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II — XH : 5 900

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II) *	XI	278 270
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	278 270
		XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EBP Informatique 2013

Détermination du résultat fiscal

Extension 1

Réintégrations diverses

Libellé	Montant
DONS	2 000

EBP Informatique 2013

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2013

Formulaire obligatoire (article 54 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise GRAMOND & ASSOCIES — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Deficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	6 027

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° *bis* Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
PROVISIONS POUR RISQUES	8X	33 000	8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
TAXE ENTRAIDE	9K	5 504	9L	5 900
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058 A :	YN	38 504	YO	5 900
		ligne WI		ligne WJ

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR		Crédit d'impôt famille	JS	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	1 200	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW		Autres imputations	JX				

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 du Code des Transports (case à cocher) XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

EBP Informatique 2013

AGREMENT DGFIP C5113.10001

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2013

Désignation de l'entreprise GRAMOND & ASSOCIES — Néant ☐*

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	434 569	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	361 884	
Prélèvements sur les réserves (à détailler)			
Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	ØE		
TOTAL I	ØF	816 473	

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves — Réserves légales	ZB		
Affectations aux réserves — Autres réserves	ZD		
Dividendes	ZE	204 207	
Autres répartitions	ZF		
Report à nouveau	ZG	612 266	
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	816 473	

DISTRIBUTIONS (Article 235 *ter* ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		Exercice N *	Exercice N - 1
ENGAGEMENTS — Engagements de crédit bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
ENGAGEMENTS — Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
ENGAGEMENTS — Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES — Sous-traitance	YT	284 469	183 292
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES — Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ	326 025	353 988
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES — Personnel extérieur à l'entreprise	YU		6 385
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES — Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	517 950	814 901
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES — Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES — Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	331 760	305 039
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	1 460 203	1 663 606
DÉTAIL DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES — Taxe professionnelle*, CFE, CVAE	YW	3 593	54 241
DÉTAIL DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES — Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	77 832	111 133
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	81 425	165 374
TVA — Montant de la T.V.A. collectée	YY	649 491	693 924
TVA — Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	236 473	281 399
DIVERS — Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2012)*	ØB	217 473	
DIVERS — Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
DIVERS — Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés) :	YP	3.00	4.00
DIVERS — Effectif affecté à l'activité artisanale	RL		
DIVERS — Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%
DIVERS — Numéro de centre de gestion agréé * XP			
DIVERS — Filiales et participations : (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR		

RÉGIME DE GROUPE*

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.	JG		Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale	JH		N° SIRET de la société mère	JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EBP Informatique 2013

Formulaire obligatoire (article 55 A du code général des impôts)

⑫ DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2013

Désignation de l'entreprise GRAMOND & ASSOCIES — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑦
I - Immobilisations*	1	INSTALLATION INFORMATIQUE 31/05/2012	2 000			2 000	
	2	SCOTTER 30/04/2012	7 481			6 125	1 356
	3	ORDINATEUR 31/01/2012	2 189			2 189	
	4	CITROEN VEHICULE 30/06/2012	22 615			15 140	7 475
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑥	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 16 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations*	1							
	2	3 010	1 654	1 654				
	3	500	500	500				
	4	1	(7 474)	(7 474)				
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	14	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	17	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨		(5 320)				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI

Formulaire obligatoire (article 54 A du Code général des impôts)

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2013

Désignation de l'entreprise : GRAMOND & ASSOCIES

Néant ☒*

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2042

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EBP Informatique 2013

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C 2013

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise : GRAMOND & ASSOCIES

Néant ☒*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 16 % ❷.	
Gains nets retires de la cession de titre de societés a preponderance immobilieres non cotees exclus du régime du long terme (art 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶*.	
Gains nets retires de la cession de certains titres dont le prix de revient est superieur à 22 8 M€ (art 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶*	

❶ Entreprises soumises à l'impot sur les societes
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values a 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes a long terme subies au cours des dix exercices anterieurs (montants restant à deduire a la cloture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le resultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ②+③+④- ⑤-⑥ ⑦
		À 19 % 16,5% (1) ou a 15% ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le resultat de l exercice (article 219 I a *sexies*-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le resultat de l exercice (article 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) ④	À 15% Ou À 16 5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices anterieurs (montants restant à deduire à la cloture du dernier exercice)	N – 1						
	N – 2						
	N – 3						
	N – 4						
	N – 5						
	N – 6						
	N – 7						
	N – 8						
	N – 9						
	N – 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afferentes aux titres de SPI cotees imposables a l impôt sur les societes relevent du taux de 16 5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT DGFIP C5113.10001

(15) RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2013

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : GRAMOND & ASSOCIES

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la reserve speciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la reserve speciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbees au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements operés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements operés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétes	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la reserve speciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'annee ②	montants prelevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

EBP Informatique 2013

AGREMENT DGFIP C5113.10001

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E 2013

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Néant ☐*

Désignation de l'entreprise GRAMOND & ASSOCIES

Exercice ouvert le 01/01/2012 et clos le 31/12/2012 . Durée en nombre de mois 1 2

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	3 617 855
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	204
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrees sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	3 618 058

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premieres et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	1 170 040
Loyers et redevances à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutee afférente à la production immobilisée declarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de resultat sur opérations faites en commun	OW	53 294
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX	
Moins-values de cession d'élements d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachees à une activite normale et courante	OY	
Taxes sur le C A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs), T I. P P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	1 223 334

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	2 394 724
Valeur ajoutée assujettie à la CVAF (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAF)	SA	2 394 724

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EBP Informatique 2013

AGREMENT DGFIP C5113.10001

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2013

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

Neant ☐*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EXERCICE CLOS LE 31/12/2012

N° SIRET 43413919200067

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GRAMOND & ASSOCIES

ADRESSE (voie) 66 RUE DE MONCEAU

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS 8EME ARRONDISSEMENT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	9400
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	6	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	600

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique EURL Dénomination GRAMOND PARTICIPATION

N° SIREN (si société établie en France) 529614468 % de détention 94,00 Nb de parts ou actions 9400

Adresse : N° 8 Voie RUE SAINT PHILIPPE DU ROULE

Code Postal 75008 Commune PARIS Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GRAMOND Prénom(s) XAVIER

Nom marital % de détention 0,60 Nb de parts ou actions 60

Naissance : Date N° Département 33 Commune BORDEAUX Pays

Adresse : N° 8 Voie RUE SAINT PHILIPPE DU ROULE

Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EBP Informatique 2013

DGFiP N° 2059-G 2013

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☐*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EXERCICE CLOS LE 31/12/2012

N° SIRET 43413919200067

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GRAMOND & ASSOCIES

ADRESSE (voie) 66 RUE DE MONCEAU

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS 8EME ARRONDISSEMENT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination DEVELOPPEMENT & PARTENARIAT PME

N° SIREN (si société établie en France) 448026468 % de détention 0,62

Adresse N° 152 Voie AVENUE DE MALAKOFF

Code Postal 75116 Commune PARIS Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

EBP Informatique 2013